



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL

LE SAMEDI 24 JUIN 2023

GRANDE HALLE, COURNON D'Auvergne

VOEUX DES CLUBS :

Les Clubs qui désirent présenter des voeux ou des modifications aux règlements de la LAURAfoot lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023 doivent, conformément à l'article 12.5.2. des Statuts de la LAURAfoot, les adresser au plus tard 30 jours avant, soit avant le 25 mai 2023 à minuit, à ligue@laurafoot.fff.fr.

TOURNOIS INTERNATIONAUX

RÉUNION DU 9 MAI 2023

Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.

Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :

SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB

Organisation d'un tournoi international, réservé à la catégorie U13 en présence d'équipes en provenance de Belgique et de Suisse les 20 et 21 mai 2023.



CETTE SEMAINE

Voeux des Clubs	1
Tournois Internationaux	1
Coupes	2
Sportive Seniors	3
Délégations	5
Arbitrage	7
Règlements	10

COUPES

RÉUNION DU MARDI 9 MAI 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e) : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPES LAURAFoot 2022/2023

Finales : Dans sa réunion du 23 janvier 2023, le bureau plénier a validé l'organisation des finales à Péronnas (01) le dimanche 11 juin 2023. Club support : F. Bourg en Bresse Péronnas 01.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (Décision du Bureau Plénier du 05/09/2022).

SENIORS

Bonus coupe LAuRAFoot masculine : sont concernés les clubs des districts du Cantal, de Haute Loire, de la Loire, de Lyon et du Rhône.

Le Bureau Plénier valide le montant du bonus de 1500 euros versé au club de chacun de ces districts réalisant le meilleur parcours en LAuRAFoot Seniors Masculins (sauf si celui-ci arrive en finale). En cas d'égalité, application des mêmes critères de départage que ceux du challenge de la meilleure performance en Coupe de France.

1/2 finale : le jeudi 18 mai 2023 à 14 h 30 (Ascension).

Le port de l'équipement fourni est obligatoire.

Terrain : T4 obligatoire

FEMININES

1/2 finale le jeudi 18 mai 2023 à 14 h 30 (Ascension).

Le port de l'équipement fourni est obligatoire.

Terrain : classé T4 ou T4 SYN avec éclairage E5 minimum.

DOTATIONS COUPES LAuRAFoot (saison 2022/2023)

Validées par le Bureau Plénier du 23 Janvier 2023.

DOTATIONS MASCULINES (2022/2023)

Perdants :

- ¼ Finale : 1000 euros.
- ½ Finale : 2000 euros.

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros.
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une

valeur de 150 euros

- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

DOTATIONS FEMININES (2022/2023)

Perdantes ½ finales : 1000 euros

Vainqueur de la finale :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement :
- 1000 euros d'équipements pour le club.

DOTATIONS FUTSAL (2022/2023)

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 15 bons d'achat « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 15 bons d'achat « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE REGIONALE FUTSAL G. VERNET

Le Conseil de Ligue lors de sa réunion du 1er avril 2023 a validé la candidature de L'Association Sportive La Rochette. Finale le dimanche 28 mai 2023, au gymnase de La Seytaz à Valgelon La Rochette (73110) à 17 h 00.

MEILLEURES PERFORMANCES EN COUPE DE FRANCE ET COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLECoupe de France :

Club de ligue : 1er : S.A. THIernois – 2ème : FC ROCHE ST GENEST

Club de district : 1er : AV. COTE FOOT – 2ème : AS ROIFFIEUX

COUPE GAMBARDILLA CA:

Club de ligue : AS ST PRIEST

Club de district : GPT FEURS FOREZ DONZY.

FINALE REGIONALE BEACH SOCCER

Projet validé par le Bureau Plénier du 13 février 2023 : lieu et date : A. VESSEaux (07) Le dimanche 25 juin 2023.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2023/2024

Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2023/2024 de la Coupe de France (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord

sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2023 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2022/2023, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2023 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros

Information : nombre de qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes

COURRIERS RECUS

- FFF : Courrier de M. DIALLO Philippe, Président par intérim de la FFF. Noté. Remerciements.

- PV Organisation finale régionale Futsal du 28 mai 2023.

Pierre LONGERE, Jean-Pierre HERMEL,
Président de la Commission Secrétaire de séance

SPORTIVE

RÉUNION DU MARDI 09 MAI 2023 (EN VISIOCONFÉRENCE)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL

INFORMATIONSLES DEUX DERNIERES JOURNEES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Dans toute la mesure du possible, les deux dernières journées de championnat se joueront le même jour, à la même heure (cf. : article 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

En application des dispositions prononcées par le Bureau Plénier lors de sa réunion du 24 avril 2023 :

- * Concernant les championnats National 3 et Régional 1, les rencontres des deux dernières journées de championnat

seront programmées pour le samedi à 18h00.

- * Les rencontres du championnat Régional 2 des Poules A, B et D comptant pour les 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00.

- * Les autres rencontres des championnats régionaux seniors en R2 (Poules C et E) et R3 seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00.

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATION EN CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Faisant suite à plusieurs demandes de renseignements, la Commission Régionale Sportive invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2022-2023 paru sur le site internet de la LAuRAFoot en cliquant ici.

INFORMATIONS POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une **demande par écrit** auprès du service compétitions de la Ligue.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Eduteur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.

- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

- **Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.**

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de

l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TERRAINS IMPRATICABLES (RAPPEL)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3 : « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

DOSSIERS

REGIONAL 2 – Poule D

* Match n° 20624.2 : F.A. LE CENDRE (2) / Et .S. MAMET du 26 février 2023

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 28 avril 2023 concernant le retrait de 5 points fermes au classement 2022 -2023 de l'équipe Seniors de l'Et. S. SAINT MAMET évoluant en R3, Poule A.

STATUT DES EDUCATEURS ET EN- TRAINEURS DU FOOTBALL (RETRAIT DE POINTS).

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) du 03 avril 2023 concernant les obligations d'encadrement pour les équipes Seniors en championnat régional, par application des dispositions de l'article 2.1 du Statut Régional.

REGIONAL 3 – Poule B :

* F.C. ALLY-MAURIAC (541847)

Retrait de 2 (deux) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

REGIONAL 3 – Poule E :

* SEAUVE SP. (508587)

Retrait de 4 (quatre) points fermes au classement de l'équipe dans son championnat.

COURRIERS (HORAIRES)REGIONAL 1 – Poule B

* OI. DE VALENCE (549145)

Le match n° 20217.2 : OI DE VALENCE / F.C. VELAY se déroulera le samedi 20 mai 2023 à 18h00 au stade du Prieuré à Montelieu.

REGIONAL 1 – Poule C

* F.C. VAULX EN VELIN (504723)

Le match n° 20273.2 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. ECHIROLLES se déroulera le samedi 13 mai 2023 à 17h00 sur le terrain synthétique du stade Francisque Jomard à Vaulx en Velin.

REGIONAL 2 – Poule B

* F.C. COURNON D'Auvergne (547699)

Le match n° 20405.2 : F.C. COURNON D'Auvergne : U.S. ISSOIRE se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 15h00 au stade Joseph et Michel Gardet à Cournon.

REGIONAL 2 – Poule D

* F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (523650)

Le match n° 20541.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) / F.C. CHABEUIL se disputera le samedi 13 mai 2023 à 20h00.

REGIONAL 2 – Poule E

* A.S. SAINT PRIEST (504692)

Le match n° 20608.2 : A.S. SAINT PRIEST (2) / F.C. LYON se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 12h30 au stade Armand Yaghlian (pelouse synthétique) à Manissieux.

REGIONAL 3 – Poule C

* A.S. DES CHEMINOTS SAINT GERMANOIS (506243)

Le match n° 20805.2 : A.S. DES CHEMINOTS SAINT GERMANOIS / BOURBON SPORTIF se déroulera le samedi 13 mai 2023 à 18h00 au stade des Iles à Saint Germain des Fossés.

* OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL (520784)

Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapeuil.

REGIONAL 3 – Poule E

* F.C. LYON (505605)

Le match n° 20935.2 : F.C. LYON (2) / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ se déroulera le dimanche 14 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon.

* Et. S. TRINITE LYON (523960)

Le match n° 20933.2 : Et. S. TRINITE LYON / A.S. SAINT PRIEST (3) se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 15h00 sur la pelouse synthétique du stade Pierre Bavozyet à Lyon.

REGIONAL 3 – Poule H

* U.S. PRINGY (521000)

Le match n° 21136.2 : U.S. PRINGY / G.F.A. RUMILLY VALLIERES (3) se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 15h00 sur la pelouse synthétique du stade du Plateau à Pringy.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance

**SOYONS SPORT.
RESPECTONS L'ARBITRE**

DÉLÉGATIONS

RÉUNION DU MARDI 09 MAI 2023

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard : Mail: Iraf.oolumeoosoleil@gmail.com

Téléphone: 06-32-82-99-16

M. BRAJON Daniel : Mail: brajond@orange.fr

Téléphone: 06-82-57-19-33

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités jusqu'à la fin de saison au service compétition : competitions@laurafoot.fff.fr et éventuellement communiquer leur souhait de ne pas continuer leur mission pour la nouvelle saison.

RAPPORTS 2022/2023

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERATIONNAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le COVOITURAGE est STRICTEMENT INTERDIT entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2 h00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée

au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

RAPPORT IMPORTANT

Lors d'un match reporté, le système ne propose pas de nouveau rapport au délégué (ou à l'arbitre). Dans ce cas, le délégué établira un rapport sous forme de courrier au service compétitions.

COURRIER RECU

- O.C. EYBENS : Demande de Délégué. Noté.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.

ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 09 MAI 2023

Président : Jean-Marc SALZA jmsalza@laurafoot.fff.fr

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

AGENDA

Assemblées générales de début de saison 2023_2024 :

- vendredi 25 août 2023 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF
- samedi 26 août 2023 à 8h à Lyon : arbitres Elite Régionale, R1 et groupe Espoirs FFF, arbitres féminines toutes catégories
- dimanche 27 août 2023 à 8h à Lyon : arbitres R2, assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3
- samedi 02 septembre 2023 à 8h à Lyon et à Cournon d'Auvergne : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3
- dimanche 03 septembre 2023 à 8h30 à Lyon : jeunes arbitres de Ligue, candidats ligue jeunes et pré-ligue (à confirmer suivant le calendrier sportif)
- dimanche 10 septembre 2023 à 8h30 à Lyon : arbitres Futsal (à confirmer suivant le calendrier sportif)
- dimanche 10 septembre 2023 à 9h à Lyon : observateurs d'arbitres

Tous les rassemblements se termineront à 18h.

Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON

Calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2024 pour la saison 2023/2024

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site LAuRAFoot).

Les montées/descentes tiennent compte de la réforme des championnats fédéraux (moins de clubs aux différents niveaux nationaux) et de leur impact sur les compétitions régionales (élévation du niveau sportif pour une même appellation, diminution du nombre d'arbitres Elite Régionale)

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales (10 arbitres maximum promotionnels et non promotionnels).

R1: pour chacun des 2 groupes (ou poule): parmi les arbitres classés 3 descentes obligatoires en R2; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2023/2024 participation obligatoire aux échanges inter ligues

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule): 1 montée en R1, parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en R3,

participation obligatoire aux échanges inter ligues

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues), parmi les arbitres classés 1 descente obligatoire en district (possibilité de repasser les examens pratiques dès la saison suivante si Q annuel égal ou supérieur à 28/40).

AAR1 : parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en AAR2; objectif : 10 à 12 assistants classés R1

AAR2 : 2 montées en AAR1 ; parmi les arbitres classés 2 descentes obligatoires en AAR2

AAR3 : pour chacun des 2 groupes (ou poule): 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche), 1 descente obligatoire en district (possibilité de repasser les examens pratiques dès la saison suivante si Q annuel égal ou supérieur à 28/40).

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques iii. puis participation au(x) stage(s) de formation iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs vi. puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

- Un arbitre ou un assistant R3, rétrogradé pourra être présenté à nouveau par son district d'appartenance dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue.

- Un arbitre rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue pourra être immédiatement représenté à la pratique, par sa C.D.A., la saison suivante, sans repasser la théorie.

- Un jeune arbitre accédant à la catégorie R3 sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons

suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.

- Un arbitre R3 rétrogradé sera exempté de repasser la théorie si ce dernier a obtenu la note minimale de 28 sur 40 au questionnaire annuel.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. Les affectations seront consultables sur le site de la LAuRAFoot dans la soirée du dimanche 11 juin 2023

RAPPEL de l'extrait de PV du Bureau Plénier du 20 septembre 2021 à appliquer strictement par les arbitres

D/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :

Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.

Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).

Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.

Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- Matches entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.
- Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.
- Matches entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.

PORTAIL DES OFFICIELS OUTIL DE RESSENTI DES ARBITRES :

Un outil permettant de recueillir le ressenti des arbitres suite à la rencontre où ils ont officié a été mis en place sur le Portail Des Officiels sur ordinateur. Nous invitons les arbitres à utiliser systématiquement cet outil après chaque rencontre afin de recueillir aussi bien les mauvais que les bons comportements.

CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 1/7/2022 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :
 - Challenge Recrutement (Arbitre non impliqué dans sa CDA) : [Challenge Recrutement Arbitres \(non impliqués dans leur CDA\)](#)
 - Challenge Recrutement (Arbitre impliqué dans sa CDA) : [Challenge Recrutement Arbitres \(CDA\)](#)
- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).
- Récompenses aux 10 premiers du classement.

PRECISIONS IMPORTANTES APPLICATION PORTAIL DES OFFICIELS :

Nous avons quelques retours d'officiels indiquant que les données des désignations n'étaient pas à jour dans l'application mobile PDO par exemple, la désignation n'apparaissait dans l'appli, ou l'horaire a été modifié mais l'application affichait toujours l'ancien horaire...).

Pour mettre à jour les données, il faut que les utilisateurs tirent l'écran vers le bas comme c'est le cas sur de nombreuses applications. Cette action permet de lancer une synchronisation des données et permet donc de les mettre à jour.

Il est également vivement recommandé d'activer les notifications dans la rubrique « Paramètres » de l'application. Cette fonctionnalité permet à l'utilisateur de recevoir une notification à chaque fois qu'il a une nouvelle désignation ou qu'une de ses désignations est modifiée. En cliquant sur la notification, cela va lancer la synchronisation et également ouvrir l'application directement sur le détail de la désignation en question.

COMPTABILITE

- Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr, aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre numéro de licence.

APPLICATION « OFFICIELS FFF »

L'application « Officiels FFF » est disponible sur le PlayStore et sur l'AppleStore. En fonction du délai de validation des stores, elle sera téléchargeable prochainement.

Cette application mobile est destinée à tous les Arbitres, Délégués et Observateurs.

Elle est le complément idéal au Portail des Officiels.

On y retrouvera les fonctionnalités essentielles :

- Les désignations.
- La pose des indisponibilités.
- Les messages des instances.
- Les historiques des rapports de discipline, de délégation et d'observation.

Mais des fonctionnalités spécifiques ont été développées :

- La communication facilitée entre co-désignés.
- Un agenda permettant de visualiser facilement par mois ses désignations, ses indispos et autres événements.
- Pour les délégués, la pré-saisie du rapport de délégation (à compléter ensuite dans le Portail des Officiels).
- La possibilité d'activer des notifications concernant les désignations, les messages et les événements.

La connexion à l'application se fait avec les mêmes accès SSO que le Portail des Officiels.

ECLAIRAGE DES TERRAINS

Compte tenu de la crise énergétique et des efforts demandés à tous, les arbitres ne doivent exiger l'allumage de l'éclairage du terrain qu'à partir du moment où c'est absolument nécessaire.

HEURES D'ARRIVEE AU STADE

Modification de l'heure d'arrivée au stade pour la D2 Féminine : 2 heures avant le coup d'envoi.

Pour rappel : CN2, CN3, R1 1h30 avant le coup d'envoi, autres compétitions 1h avant le coup d'envoi.

FMI ET DISCIPLINE

La CRA rappelle que tout incident supplémentaire arrivant après une exclusion doit être mentionnée en annexe de la feuille de match afin de permettre un traitement plus rapide par la Commission Régionale de Discipline.

DESIGNATIONS

Tout arbitre qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète de compétitions doit en informer son désignateur.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

COURRIERS DES LIGUES :

-Ligue du Grand Est : Demande de transfert du dossier d'arbitre de Monsieur Quentin LOURI, le nécessaire sera fait.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEP

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Tél : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

REGLEMENTS

RÉUNION DU 10 MAI 2023 (PAR TÉLÉPHONIQUE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE, DURAND,

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTION RECLAMATION

- Dossier N° 103 U20 R2 C - LYON CROIX ROUSSE. F - U.S. ANNECY LE VIEUX

DECISIONS RECLAMATIONS

Dossier N° 102 R3 D

A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES 1 N° 534257 / F.C. DUNIERES 1 N° 504841

Championnat Senior - Régional 3 - Poule D - Journée 19 - Match N° 24559656 du 30/04/2023

Motif : Absence de l'équipe du FC DUNIERES à la reprise de la deuxième période, suite au vol du véhicule de leur gardien de but.

DÉCISION

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qu'à la fin de la première période et au moment de quitter le terrain, nous entendons le gardien de but de l'équipe de l'A.S DUNIERES, M. ALMEIDA Jordan, crier : « ils sont en train de me voler ma voiture »,

M. ALMEIDA Jordan s'est dirigé vers les vestiaires, a constaté que les clés de son véhicule n'ont pas été volées, les dirigeants de l'AS DUNIERES sont venus nous voir pour nous dire qu'ils ne souhaitent pas reprendre la rencontre, leur gardien de but doit quitter le stade pour se rendre au Commissariat de FIRMINY afin de déposer plainte ;

Les Dirigeants de l'AS DUNIERES sont venus s'excuser devant le corps arbitral et le club local, nous avons constaté l'absence de l'équipe de l'A.S DUNIERES sur le terrain pour reprendre la 2ème période, et l'arbitre a sifflé la fin de la rencontre ;

Considérant que l'équipe de l'A.S DUNIERES a abandonné la rencontre, et de ce fait, est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements :

* Donne match perdu à l'équipe de l'A.S DUNIERES 1 (0 point ; 0 but) pour en reporter le gain de la rencontre à l'équipe de l'A.S ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES 1 (3 points ; 3 buts).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER N° 103 U20 R2 C

LYON CROIX ROUSSE. F N° 5516402 / U.S. ANNECY LE VIEUX N° 522340

Championnat U20 - Régional 2 - Poule C - Journée 20 - Match N° 24599872 du 07/05/2023

Réserve d'avant match du club de l'U.S ANNECY LE VIEUX sur la qualification et/ou la participation des joueurs suivants : MILOW FONOLL, NORANE GOUSSI, MATHIS KANNIAH, ANER ALJIC, MICKAEL PORTHAL, THIerno SAIDOU DIALLO, MATHIS GAULTIER, ANGELO DACONCEICAO, BILAL CHELOUAH, SORIBA TRAORE, DALIL ABDELOUAHAB, MAHER ABD EL ALIM, NOE MBIZI et NASSIM PARDO du club de LYON CROIX ROUSSE F., pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés.

DÉCISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match de l'U.S ANNECY LE VIEUX, formulée par courrier électronique en date du 09/05/2023 ;

Considérant qu'avant d'étudier sa recevabilité sur le fond, la Commission doit statuer sur sa recevabilité en la forme ;

Considérant qu'au sein de sa réserve d'avant match, l'U.S ANNECY LE VIEUX fait valoir que LYON CROIX ROUSSE F., a inscrit plus de quatre joueurs mutés sur la feuille de match ;

Attendu qu'en application de l'article 160.1.a des Règlements Généraux de la FFF, « Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ;

Considérant que les dispositions invoquées par l'U.S ANNECY LE VIEUX ne correspondent à aucun article des Règlements Généraux de la FFF ou de la LAuRAFoot ;

En conséquence, la Commission Régionale des Règlements rejette la réserve la considérant comme étant non fondée et

dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain ;

Considérant, en outre, que sur le fond, après vérification au fichier, LYON CROIX ROUSSE F. n'a inscrit sur la feuille de match que six joueurs avec licence mutation dont un, hors période ;

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du club de l'U.S ANNECY LE VIEUX ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 4.1 des Championnats Régionaux Jeunes Libres U20 de la LAuRAFoot.

Le Président, Le Secrétaire,

Khalid CHBORA Bernard ALBAN

